

Synthèse des principales délibérations

Étaient présents : M. NEVEUX. M. JOLIVET. Mme BOUHET. Mme PLISSON. M. LANTRES. M. CHAPELET. M. DAVIGNON. Mme GIROFLIER. M. ROCHDI. M. DESFORGES. Mme RENE. M. JEAUD. Mme DEGAND. M. MARTIN-TEDDE. M. BIANOR. Mme CLEMENT. M. BISCEGLIE. M. MILLET

Absents - excusés (pouvoirs) :

Mme PINSON, donne pouvoir à M. JOLIVET
M. GIRAULT, donne pouvoir à M. NEVEUX
Mme BOUDAUD, donne pouvoir à Mme PLISSON
Mme MARCHAND, donne pouvoir à Mme GIROFLIER
M. METHIVIER, donne pouvoir à M. CHAPELET
Mme NEVEU-GERONIMI, donne pouvoir à M. JEAUD
Mme BENNEJEAN, donne pouvoir à Mme BOUHET
Mme DAGUISE, donne pouvoir à Mme RENE
Mme PERRINE-HAPPE, donne pouvoir à M. BIANOR
M. PFOHL, donne pouvoir à M. DAVIGNON
Mme LAGRANDMAISON, excusée

AFFAIRES COURANTES

I – FINANCES

I/A – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA MAISON FAMILIALE RURALE DE CHAUVIGNY

La Maison Familiale Rurale de Chauvigny, établissement de formation par alternance, accueille pour l'année 2015 trois jeunes élèves domiciliés sur la Commune de Jaunay-Clan.

Décision : adoptée à l'unanimité. Pour contribuer à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de la commune, une subvention de 30 Euros par élève sera versée à cet établissement.

I/B- VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE A L'ASSOCIATION « REC DANSE »

Il est proposé de verser à l'association « REC DANSE » la subvention annuelle qui s'élève pour l'année 2015 à 1 578 €.

Décision : adopté à l'unanimité. Dominique Chapelet, adjoint au Maire en charge de la vie associative, explique que la commission a décidé de soutenir l'association qui est en proie à quelques difficultés. Les membres de la commission vie associative ont alerté les membres du bureau du REC Danse sur la gestion financière de l'association qui a perdu ses dernières années un certain nombre de jeunes adhérents.

I/C- COTISATION ANNUELLE ASSURANCE SMACL

La commune a conclu un contrat d'assurance avec la SMACL. Sur ce contrat apparait à la fois l'assurance pour la Commune, le CCAS et l'EHPAD. L'appel à cotisation adressé par la SMACL englobe les 3 collectivités sans distinction.

Décision : adopté à l'unanimité. Cette cotisation sera payée sur le budget de la Commune et une convention sera signée avec le CCAS et l'EHPAD afin de refacturer les coûts correspondants.

AFFAIRES SPECIFIQUES

I – FINANCES

I/A – FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2015

Il est proposé par le biais d'une convention entre la Commune et la Communauté de Communes du Val Vert du Clain d'acter le fonds de concours 2015 de la voirie « courante » de la Commune et la voirie de la Grand'Rue.

La charge nette restant à financer en 2015 s'élève à 147 100€, se répartissant comme suit :

- 95 410 € sur un volume de travaux de 240 000 € TTC
- 51 690 € pour la Grand Rue sur un volume de travaux de 389 000 € TTC, hors travaux accessoires (éclairage – pavage...).

La Communauté de Communes du Val Vert du Clain financera directement le solde.

Décision : adopté à l'unanimité.

I/B- SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LES TRAVAUX ACCESSOIRES A LA VOIRIE

La Communauté de Communes a pris à sa charge sur la base de marchés à bons de commande tous les travaux qui n'entrent pas dans la compétence de la voirie « courante », à savoir les aménagements de trottoir, le pavage, l'éclairage public...

Il est proposé par conséquent d'établir une convention avec la Communauté de Communes qui définit les modalités de remboursements par la commune des travaux effectués et engagés pour tout ce qui est accessoire à la voirie, déduction faite du FCTVA et subventions éventuelles.

Décision : adopté à l'unanimité. Cette convention précisera :

- le montant du chantier en euros toutes taxes comprises
- le remboursement apporté par la commune pour les travaux accessoires à la voirie réalisés et payés ainsi que les dépenses engagées pour des travaux en cours de réalisation.
- les modalités de remboursement

I/C- VOTE DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Il est proposé de fixer les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2015/2016 présentés en annexe.

Décision : adopté à la majorité. Les tarifs de la restauration scolaire sont augmentés de 3%. Cette augmentation est votée en regard de l'augmentation des charges de personnel (qui représentent 70% du coût d'un repas) due notamment à l'augmentation des minimas sociaux, mais aussi à l'augmentation du nombre d'agents encadrant la restauration scolaire en raison de l'accroissement des effectifs dans les écoles.

Jean-François Jolivet précise que la commune note également une augmentation des impayés. Pour information, il est rappelé que le coût restant à charge pour la collectivité, concernant la restauration scolaire, s'élève à 250 000€ ce qui représente un point de fiscalité.

Forfait mensuel:			
<u>Base 5 repas par semaine</u>	Quotient	Tarif 1er enfant	Tarif à partir du 2ème enfant
A <	600	23,51	22,44
B <	740,52	44,26	42,11
C <	875,16	55,06	51,83
D >	875,16	64,78	61,54
Hors commune		65,85	

Forfait mensuel:			
<u>Base 4 repas par semaine</u>	Quotient	Tarif 1er enfant	Tarif à partir du 2ème enfant
A <	600	20,31	19,24
B <	740,52	37,79	35,62
C <	875,16	47,50	44,26
D >	875,16	55,06	51,83
Hors commune		56,15	

<u>Achat unitaire</u>	Quotient	Tarif unitaire ticket	Tarif unitaire ticket (pour l'achat d'au moins 21 tickets)
A <	600	1,58	1,52
B <	740,52	2,96	2,84
C <	875,16	3,67	3,56
D >	875,16	4,32	4,17
Hors commune		4,42	
Occasionnel		5,41	

I/D- TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS et DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Il est proposé de fixer les tarifs du centre de loisirs et de l'accueil périscolaire au titre de l'année 2015/2016.

Décision : adopté à l'unanimité. Les tarifs de l'accueil périscolaire et du centre de loisirs (vacances et mercredi après-midi) sont augmentés de 2%. Ces tarifs entrent en vigueur à compter de septembre 2015.

Périscolaire "matin"

Quotients	Avant 8h	Après 8h
A< 600	0,54 €	0,21 €
B< 740,52	0,74 €	0,37 €
C< 875,16	0,83 €	0,42 €
D> 875,16	0,95 €	0,53 €
HC	0,95 €	0,53 €

Périscolaire "soir"

Quotients	16h à 16h15	16h15 à 16h30	16h30 à 17h30	Au-delà de 17h30 par 1/2 heure
A < 600	0,29 €	0,29 €	1,63 €	0,65 €
B < 740,52	0,30 €	0,30 €	1,89 €	0,83 €
C < 875,16	0,30 €	0,30 €	1,95 €	0,83 €
D > 875,16	0,30 €	0,30 €	2,06 €	0,83 €
HC	0,30 €	0,30 €	2,06 €	0,83 €

Accueil de Loisirs "mercredis"

Quotients	Tarif normal	Tarif aidé**
A < 600	3,89 €	1,87 €
B < 740,52	4,91 €	
C < 875,16	5,28 €	
D > 875,16	6,00 €	
HC*	6,05 €	

Accueil de Loisirs "vacances"

Forfait journalier pour <u>1 à 2 jours dans une semaine</u> (tarif par jour)		
Quotients	Tarifs normaux	Tarif aidé**
A < 600	11,76 €	7,75 €
B < 740,52	14,86 €	
C < 875,16	18,18 €	
D > 875,16	21,63 €	
HC*	27,37 €	

Forfait journalier pour <u>3 à 4 jours dans une semaine</u> (tarif par jour)		
Quotients	Tarifs normaux	Tarif aidé**
A < 600	10,02 €	6,02 €
B < 740,52	12,38 €	
C < 875,16	13,02 €	
D > 875,16	14,45 €	
HC*	18,34 €	

Forfait journalier pour <u>5 jours par semaine</u> (tarif par jour)		
Quotients	Tarifs normaux	Tarif aidé**
A < 600	8,17 €	4,16 €
B < 740,52	10,27 €	
C < 875,16	10,55 €	
D > 875,16	11,34 €	
HC*	14,43 €	

* Sauf quotient CAF inférieure à 600€ qui bénéficient de la tranche A

** Le tarif aidé prend en compte une aide de la commune et de la CAF pour les ressortissants du régime général (convention ALOE***)

***: Accès Loisirs Enfants

Inscription hors délai : 6.00 € /date /enfant

I/E – COMPLEMENT A LA DELIBERATION N°190/2013 – REPRISE DE L'ACTIF ET DU PASSIF DE L'ASSOCIATION FONCIERE DANS LE BUDGET

Suite à la dissolution de l'Association Foncière, il convient aujourd'hui de réaliser les écritures de transfert des comptes de cette dernière vers ceux de la Commune et ainsi d'intégrer :

- L'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement : crédit = 8324.99 €
- Le report à nouveau en fonctionnement : crédit = 20676.92 €

Décision : adopté à l'unanimité. Ces écritures feront l'objet d'une décision modificative. En effet, les réserves des deux sections concernées seront augmentées.

I/F- REAFFECTATION DES HEURES DU PERSONNEL SUR LES BUDGETS CORRESPONDANTS DE L'ANNEE 2014 (M. JOLIVET)

Il est rappelé que ces écritures, qui n'avaient comptablement pas pu être saisies, font partie de la gestion 2014 :

- Budget ZAC : complément à la délibération 183/2014
Affectation sur le budget ZAC des heures effectuées par les agents pour la réalisation de travaux d'investissement : + 8411€
- Budget Val Vert (service communication) : complément à la délibération n° 175/2014
Travaux réalisés par la chargée de communication de la Commune de Jaunay-Clan pour la Communauté de Communes du Val Vert du Clain : + 7185€.

Décision : adopté à l'unanimité.

I/G- VIREMENT DU BUDGET COMMUNE VERS LE BUDGET O.P.I. POUR L'OPERATION « LA SERRURERIE »

Une délibération spécifique s'avère nécessaire pour transférer la somme de 171 300€ (somme reçue de la Communauté de Communes du Val Vert du Clain au titre de la Loi SRU pour la construction de logements sociaux) du budget principal de la Commune vers le budget annexe O.P.I., comme cela a été validé lors du vote du BP 2015.

Décision : adopté à l'unanimité. M. le Maire précise que tous les logements sont maintenant loués et que l'inauguration devrait avoir lieu en septembre mais la date n'est pas encore arrêtée.

I/H- DECISIONS MODIFICATIVES SUR LES BUDGETS DE L'EAU et de l'ASSAINISSEMENT

Il est proposé d'augmenter les crédits nécessaires permettant d'effectuer les régularisations d'eau et d'assainissement suite à la réception des certificats d'annulation des Eaux de Vienne-SIVEER.

La Commission chargée de l'examen des dossiers (Loi WARSMAN, fuites, demandes de dégrèvements divers...) a remis ses conclusions. Les crédits budgétaires nécessaires à ces régularisations doivent être en corrélation avec ces décisions.

I/I- DECISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Il est proposé d'ouvrir des crédits supplémentaires au budget du Pôle Enfance à hauteur de 8000€ pour les activités périscolaires. Ces crédits correspondent à des recettes supplémentaires du même montant, non prévue au BP 2015 (reliquat 2014 financement CAF).

Décision : adopté à l'unanimité. M. Le Maire indique, en réponse à la question d'Alexandre Millet, que ces crédits seront bien réaffectés sur les budgets des activités périscolaires.

II- AFFAIRES PERSONNEL

II/A- DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

L'obligation de mettre en place le document unique d'évaluation des risques professionnels conformément à l'article 4121-1 du code du travail s'applique à l'ensemble des employeurs des collectivités et établissements publics de la fonction publique territoriale. Ce document est obligatoire depuis 2002.

Afin d'aider les collectivités et établissements publics à mettre en place des démarches en matière de prévention des risques professionnels, le Fonds National de Prévention de la CNRACL propose, notamment, une aide financière pour la réalisation de ce document. Cette aide financière porte sur le temps passé par les agents participants à la démarche.

Monsieur Noël GARNIER et Madame Régine MONTAS seront les assistants de Prévention qui participeront à cette démarche accompagnés du Service des Ressources Humaines et d'un comité de pilotage.

Il est proposé :

- D'approuver la réalisation de la démarche de prévention sur le thème des risques professionnels, et de constituer un comité de pilotage qui pourrait se composer des représentants de la collectivité au CHSCT et des chefs de service,
- De solliciter toutes les aides financières possibles concernant cette opération et notamment à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire du Fonds National de Prévention de la CNRACL,
- De consulter les instances paritaires (Comité Technique et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail), qui émettront un avis sur la démarche et le dossier proposé au Fonds National de Prévention,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prestations du Centre de Gestion dans le cadre de l'accompagnement à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels ou toute autre prestation en mesure de les aider.

Décision : adopté à l'unanimité.

II/B- RECRUTEMENT DE 2 APPRENTIS AU SERVICE DES ESPACES VERTS

Le service « espaces-verts » du CTM accueille habituellement 1 à 2 jeunes dans le cadre de contrats d'apprentissage.

Actuellement un seul apprenti est accueilli dont le contrat s'achève le 8 septembre prochain.

Il est proposé d'accueillir deux nouveaux apprentis, élèves du lycée agricole de Thuré, en formation de CAP et BP espaces verts.

Les contrats débiteront respectivement le 15 juillet 2015 et le 14 septembre 2015 pour une durée d'un an. Le tuteur désigné est Monsieur Jean-Luc Laurent.

Décision : adopté à l'unanimité. Les apprentis ainsi recrutés seront rémunérés sur la base du SMIC à temps complet selon le pourcentage lié à leur âge et leur niveau d'étude comme le prévoit la réglementation en vigueur.

II/C- REFACTURATION D'HEURES CONSACREES A LA FORMATION D'UN AGENT DE BEAUMONT

La Direction du Pôle Education et Jeunesse a accueilli Mme Alice ROUSSELOT, responsable animation de la Commune de Beaumont, dans le cadre de son stage BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction) du 23/02 au 06/03/2015 et du 27/04 au 30/04/2015, soit 14 journées de formation pratique déclarées auprès des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale en tant qu'adjointe de direction sur l'accueil de loisirs communal Croq'Soleil.

Il est proposé que la Commune de Beaumont reverse à la Mairie de Jaunay-Clan l'équivalent du salaire chargé de la directrice de Croq'Soleil sur la période d'encadrement de Madame ROUSSELOT.

Décision : adopté à l'unanimité. Une facture sera adressée à la Mairie de Beaumont correspondant à 14 jours, soit 105 heures à 26.50€ soit 2782.50€.

II/D – REMUNERATION DES ANIMATEURS VACATAIRES – ACCUEIL DE LOISIRS

Comme les années précédentes, il est proposé de valider au titre de l'année 2015, les rémunérations des animateurs vacataires du Centre de Loisirs.

Décision : adopté à l'unanimité. Les salaires des animateurs vacataires du Centre de Loisirs seront augmentés de 1% à compter du 6 juillet 2015. Céverine Plisson, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires, précise que la commission a étudié les tarifs horaires pratiqués sur les communes alentours. Cette augmentation de 1% permet de tendre vers les taux de rémunération pratiqués dans les autres structures municipales.

III - AFFAIRES FONCIERES

III/A- QUARTIER DES GRANDS CHAMPS : VENTE D'UN TERRAIN A M. et MME BRIFFAULT Jean-Marie (Mme GIROFLIER)

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver la cession suivante :
Sur l'îlot B :

- **Lot n°7** d'une superficie de 750 m² à M. et Mme Jean Marie BRIFFAULT. Il est proposé de consentir à cette vente moyennant le prix de 67 500 € TTC.

Décision : adopté à l'unanimité.

III/B- CONVENTIONNEMENT DES DEUX LOGEMENTS « LES SERENIDES » AU STATUT DE LOGEMENT SOCIAL (Mme GIROFLIER)

Afin d'intégrer les deux logements au sein de notre parc locatif social et ainsi ouvrir le droit à l'aide au logement à nos locataires, il est proposé de signer avec la Direction Départementale des Territoires une convention pour le loyer convention PLS (Prêt Locatif Social).

Décision : adopté à l'unanimité.

IV - VIE ASSOCIATIVE

IV/A- NOUVELLE CHARTE DE LA VIE ASSOCIATIVE (M. CHAPELET)

Dominique Chapelet, adjoint au Maire en charge de la vie associative présente la nouvelle charte de la vie associative. La première avait été mise en place au cours du précédent mandat, mais elle s'est avérée un peu dense. Par conséquent, les responsables des associations n'en faisaient souvent pas lecture en son entier. Aussi, la commission vie associative a travaillé à la rédaction d'une nouvelle version de la charte qui se veut plus synthétique.

M. le Maire propose qu'une signature officielle puisse être organisée par les associations au moment du forum des associations.

Dominique Chapelet précise que la commission va travailler désormais sur les règles d'attribution et la gratuité des salles.

V - POLICE-SECURITE

Guy Jeaud, conseiller municipal en charge de la sécurité, présente aux membres de l'assemblée le projet de généralisation de la zone « 30 » dans le centre bourg. La mise en place de cette zone sera effective qu'à partir de la rentrée. Parallèlement, afin de sensibiliser les automobilistes au respect des règles de conduite une opération « coup de poing » pourra être menée avec la gendarmerie dans le cadre de la semaine de la sécurité routière.

VI - ACTION SOCIALE

Madame Bouhet, adjointe au Maire en charge de l'action sociale, présente le bilan des activités de l'action sociale.

Le CCAS dénombre, pour l'année 2014, 32 dossiers de surendettement. A ce sujet des ateliers sont organisés par une bénévole pour apprendre les familles à gérer leur budget.

75 Passeports Associatifs Jeune ont été délivrés pour un montant de 8450€.

Un nouveau service vient de voir le jour en association avec l'association pictavienne Mobicité. Ainsi, deux scooters sont disponibles à la location pour 2,5€/jour afin de permettre à des personnes en recherche d'emploi d'être mobile.

VII - INTERCOMMUNALITE

M. Neveux fait un point sur le dernier conseil communautaire qui s'est tenu le 25 juin à Saint-Georges-lès-Bx au cours duquel il a été notamment question des travaux qui se déroulent à la déchetterie pendant l'été. En effet, les quais de déchetterie vont être agrandis afin de proposer une seconde benne pour les déchets verts et des aménagements sécuritaires vont être posés pour qu'il n'y ait plus de risque de chute des usagers dans les bennes. Ces travaux vont engendrer quelques perturbations d'accès à la déchetterie. Il est demandé aux usagers de faire preuve de patience et de compréhension.

En fin de séance, les associations sportives labellisées Val Vert du Clain sont venues signer la charte de la vie associative élaborées par la commission vie associative et sport de la Communauté de communes du Val Vert du Clain.